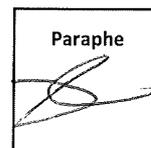




COMMUNE DE RUY-MONTCEAU



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2022

DELIBERATION N°2022_41

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-deux le trente du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 24 mai 2022

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Cécile RIBEIRO, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Manon CONESA, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier DE BELVAL

Excusées : Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Stéphane VEYET, Véronique REBOUL (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET), Lilian RENAUD

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Sandrine CHAVENT

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informera l'Assemblée des décisions suivantes :

N° de la décision	Objet	Tiers concerné	Montant TTC
2022_035	Acquisition d'une armoire positive 2 portes pour la salle Annequin	SAS Ets PHILIPPE 17 impasse Gaz des Mulets 38300 Ruy-Montceau	4 770 €
2022_036	Acquisition d'une cage de foot en aluminium, transportable, avec filet, pour terrains d'entraînement	SARL PULSE CONSEILS 7 impasse Gutenberg 38110 ROCHETOIRIN	2 937,89 €
2022_037	Acquisition de matériel informatique affecté à l'école de Ruy	SAS SYNESIS 241 espace des 3 Fontaines 38140 Rives	15 651,60 €

2022_038	Acquisition de matériel informatique affecté à l'école de Montceau	SAS SYNESIS 241 espace des 3 Fontaines 38140 Rives	14 218,80 €
----------	--	--	-------------

Aucune question n'étant soulevée, le Conseil Municipal, prend acte de cette décision prise par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qu'il lui a été ainsi confiée.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 9 juin 2022

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.